

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Règlement (UE) 2020/878



## All Ride All season Screenwash -5C 5L

Date d'établissement: 15.03.2022

Version: 1.0

### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

**1.1. Identificateur de produit** All Ride All season Screenwash -5C 5L

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées: Liquide lave-glace

Utilisations déconseillées: non déterminé

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

PPH PARYS Sp. z o.o.

ul. A. Walentynowicz 1, 20-328 Lublin

tel. +48 81 443 12 10, fax +48 81 443 12 55

e-mail: sekretariat@parys.pl

E-mail de la personne chargée d'établissement de la fiche: [marzec@parys.pl](mailto:marzec@parys.pl)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

France: +33 (0)1 45 42 59 59 Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226 (Liquide et vapeurs inflammables)

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement:** Attention

**Mentions de danger**

**H226** – Liquide et vapeurs inflammables

**Conseils de prudence**

**P101** –En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102** – Tenir hors de portée des enfants.

**P103** – Lire l'étiquette avant utilisation.

**P210** – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**P280** – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**P303+P361+P353** – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

**P403+P235** –Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**P501** – Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/international.

**EUH208:** Contient Citral. Peut produire une réaction allergique.

Selon le Règl. 648/2004

Contient: parfums

**All Ride All season Screenwash -5C 5L**

Date d'établissement:: 15.03.2022

Version: 1.0

**2.3. Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

Annexe XIII - critères d'identification des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques, et des substances très persistantes et très bioaccumulables:

Le mélange ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** (critères énoncés dans dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission): Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable.

**3.2. Mélanges**

Composants dangereux:

L'identificateur de produit	Quantité en %	Code(s) des classes et catégories de danger	Code(s) des mentions de danger Code(s) des mentions additionnelles de danger	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M ETA
Éthanol* CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 No d'enreg. REACH : 01-2119457610-43-XXXX	5 – 15	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2	H225 H319	Eye Irrit. 2; H319: c ≥ 50%

*Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

\* Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Enlever les vêtements sales

**Après contact avec la peau:**

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après inhalation:**

Veiller à l'apport d'air frais.

**Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin.

Traitement symptomatique.

## All Ride All season Screenwash -5C 5L

Date d'établissement: 15.03.2022

Version: 1.0

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:** Eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone. Adapter les moyens d'extinction au matériel stocké à proximité.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Liquide et vapeurs inflammables.**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Le cas échéant vêtement de protection complet. Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Pour les non-secouristes:* Limiter l'accès des tiers à la zone de l'accident jusqu'à la fin des opérations de nettoyage. En cas d'importantes dispersions isoler la zone en danger. Éviter la contamination de la peau et des yeux.

*Pour les secouristes:* Assurer une bonne ventilation. Utiliser des moyens de protection individuelle (consulter le chapitre 8). Tenir éloigné des sources d'inflammation.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

En cas d'un déversement important: Assurer une bonne ventilation, éliminer les sources d'inflammation.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation. Éviter la contamination de la peau et des yeux.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé. Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée: 20°C.

Ne pas stocker avec les agents oxydants forts.

Tenir hors de portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**All Ride All season Screenwash -5C 5L**

Date d'établissement:: 15.03.2022

Version: 1.0

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Consulter le chapitre 1.2. – Pas d'autres informations importantes disponibles..

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Substance	Éthanol			
CAS No.	64-17-5			
	Limit value - Eight hours		Limit value - Short term	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
France	1000	1900	5000	9500

**Éthanol**DNEL travailleur (industriel), homme, par inhalation, chronique - effets systémiques: 950mg/m<sup>3</sup>DNEL travailleur (industriel), homme, par inhalation, aigu – effets locaux: 1900mg/m<sup>3</sup>

DNEL travailleur (industriel), homme, cutané, chronique - effets systémiques: 343mg/kg

DNEL consommateur, homme, par inhalation, chronique - effets systémiques: 950mg/m<sup>3</sup>DNEL consommateur, homme, par inhalation, aigu - effets locaux: 114mg/m<sup>3</sup>

DNEL consommateur, homme, cutané, chronique - effets systémiques: 206mg/kg/d

DNEL consommateur, homme, orale, chronique - effets systémiques: 87mg/kg/d

PNEC eau douce: 0,96mg/l

PNEC eau de mer: 0,79mg/l

PNEC sédiments d'eau douce: 3,6mg/kg

PNEC installation de traitement des eaux usées (STP): 580mg/l

PNEC sol: 0,63mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une bonne ventilation.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****La protection des yeux/du visage**

Pas nécessaire en cas normal.

**La protection de la peau***Protection des mains:*

Pas nécessaire en cas normal.

*Autres*

Pas nécessaire en cas normal.

**La protection respiratoire**

Pas nécessaire en cas normal.

**La protection contre les risques thermiques**

Non applicable.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

a)	État physique	Liquide
----	---------------	---------

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Règlement (UE) 2020/878



## All Ride All season Screenwash -5C 5L

Date d'établissement: 15.03.2022

Version: 1.0

b)	Couleur	Vert clair
c)	Odeur	Caractéristique
d)	Point de fusion/point de congélation (Ne s'applique pas aux gaz.)	<-5°C
e)	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
f)	Inflammabilité (S'applique aux gaz, aux liquides et aux solides)	Liquide et vapeurs inflammables
g)	Limites inférieure et supérieure d'explosion (Ne s'applique pas aux solides.)	3,5%vol. (Éthanol) 15%vol. (Éthanol)
h)	Point d'éclair (Ne s'applique pas aux gaz, aux aérosols et aux solides)	49°C
i)	Température d'auto-inflammation (S'applique uniquement aux gaz et aux liquides)	Donnée non disponible
j)	Température de décomposition (Ne s'applique qu'aux substances et mélanges autoréactifs, aux peroxydes organiques et aux autres substances et mélanges qui peuvent se décomposer)	Non applicable
k)	pH (Ne s'applique pas aux gaz)	6,0 – 7,0
l)	Viscosité cinématique (Ne s'applique qu'aux liquides)	Donnée non disponible
m)	Solubilité	Entièrement miscible
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Ne s'applique pas aux mélanges
o)	Pression de vapeur	Donnée non disponible
p)	Densité et/ou densité relative (S'applique uniquement aux liquides et aux solides)	0,96 – 0,98g/cm <sup>3</sup>
q)	Densité de vapeur relative (S'applique uniquement aux gaz et aux liquides)	Donnée non disponible
r)	Caractéristiques des particules (S'applique uniquement aux solides)	Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas de résultats de tests supplémentaires.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

## Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Règlement (UE) 2020/878



### All Ride All season Screenwash -5C 5L

Date d'établissement: 15.03.2022

Version: 1.0

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

#### 10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a)	Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b)	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c)	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d)	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e)	Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f)	Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g)	Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j)	Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Éthanol

LD50 (orale, rat): 7060mg/kg

LD50 (dermique, lapin): 20g/kg

LC50 (inhalative, rat): 20000ppm, 9h

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**All Ride All season Screenwash -5C 5L**

Date d'établissement: 15.03.2022

Version: 1.0

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Éthanol

Pimephales promelas LC50: 13,5mg/l, 96h

Daphnia magna EC50: 12,34mg/l, 48h

Selenastrum capricornutum EC50: 12,9mg/l, 72h

Skeletonema costatum NOEC: 3,24mg/l, 120h

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Des données ne sont pas disponibles.

L'agent tensioactif/les agents tensioactifs contenu/s dans ce mélange répond/ent aux conditions de la biodégradabilité telles qu'elles sont déterminées dans le règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**12.7. Autres effets néfastes**

Des données ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour le mélange : Éliminer conformément à la réglementation en vigueur. Le code des déchets doit être établi par le fabricant.

Recommandations pour les déchets d'emballage: récupération / recyclage / élimination des déchets d'emballage doivent être effectués conformément à la réglementation en vigueur. Seul l'emballage complètement vidé peut être recyclé.

**Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives**

**Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages**

**All Ride All season Screenwash -5C 5L**

Date d'établissement:: 15.03.2022

Version: 1.0

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Il n'est pas soumis aux dispositions de l'Accord ADR sur la base de la disposition particulière 144.****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Marine Polluant: Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par**

l'utilisateur Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément**

aux instruments de l'OMI Non applicable.

Règlement type" de l'ONU: néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

1. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
2. Règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
3. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006
4. Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil
5. Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
6. Directive 2006/15/CE de la Commission du 7 février 2006 établissant une deuxième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives 91/322/CEE et 2000/39/CE
7. Directive 2009/161/UE de la Commission du 17 décembre 2009 établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
8. Directive (UE) 2017/164 de la Commission du 31 janvier 2017 établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE



## Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Règlement (UE) 2020/878



### All Ride All season Screenwash -5C 5L

Date d'établissement: 15.03.2022

Version: 1.0

9. Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission
10. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives
11. Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

- Ne contient pas de substance de l'Annexe XIV.
- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
- Ne contient pas de substances listées dans les restrictions de l'annexe XVII

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 – Liquide et vapeurs inflammables

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 2 – Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3 – Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2 – Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

DNEL – Niveau dérivé sans effet

PNEC – Concentration prévue sans effets

LD50 – Dose létale pour 50% d'une population test (dose létale moyenne)

LC50 – Concentration létale pour 50 % d'une population test

EC50 – Concentration associée à 50% de réponse

NOEC – Effet de concentration non observé (négatif)

PBT – Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB – Très persistant et très bioaccumulable

ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route

RID – Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG – Marchandises dangereuses pour le transport maritime international

ICAO – Organisation de l'aviation civile internationale

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226	D'après les données d'essais (Point d'éclair)
--------------------	---

#### Sources:

Annexe au règlement (CE) n° 2020/878, Règlements de l'UE (Rubrique 15).